

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 7 (1977)
Heft: 6

Rubrik: L'avocat vous répond

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Association

Mon métier ne me donnant plus satisfaction, j'envisage de m'associer avec un ami qui possède un commerce. Il me demande de mettre une certaine somme dans son affaire. La somme en question représente toutes mes économies. J'aimerais m'assurer qu'en cas de faillite ou de dettes contractées par mon éventuel associé, je n'aurais pas à en subir les conséquences. Comment procéder pour que ma mise de fonds soit sauvegardée ?

Votre participation au commerce de votre ami peut se faire sous des formes très diverses. Vous pouvez simplement lui consentir un prêt, ou créer, avec lui, une société commerciale, par exemple une société anonyme ou en commandite.

Quoi qu'il en soit, en participant financièrement au commerce de votre ami, vous courrez le risque de perdre votre mise de fonds en cas de déconfiture, et cela, quelle que soit la forme juridique de votre participation. Ce que vous devez éviter, c'est d'être personnellement responsable des dettes du commerce ou des dettes privées de votre futur partenaire. Pour cela, vous pouvez vous borner à lui consentir un prêt, quitte à convenir en outre avec lui une participation au bénéfice. Si l'affaire est relativement importante vous pouvez envisager de créer avec votre ami une société en commandite, dont vous seriez le commanditaire pour le montant de votre participation, voire même une société anonyme dont vous seriez actionnaire. Dans l'un et l'autre cas, votre risque se limiterait à votre mise de fonds.

Usure normale

J'habite le même appartement depuis plus de 20 ans. Aucune réparation n'a jamais été faite par le propriétaire. J'ai moi-même repeint ma salle de bains. La cuisine est dans un piteux état et doit être repeinte. Je suis trop âgé pour entreprendre ce travail. Je me suis donc adressé au propriétaire qui s'est déclaré d'accord de partici-

per aux frais, mais pour un quart seulement. Cela est-il admissible ?

Non, cela n'est pas admissible. En vertu de l'art. 254 C.O., le propriétaire est tenu d'entretenir votre appartement en un état approprié. Cela signifie en particulier qu'il doit prendre à sa charge les frais de réfection des peintures, de changement des tapisseries, dans la mesure où ces travaux sont rendus nécessaires ensuite d'une usure normale.

Dans votre cas, après vingt ans, il est normal que les peintures de votre cuisine soient altérées. Les frais de remise en état sont entièrement à la charge de votre propriétaire.

Feu à l'orange

Un dimanche après-midi, je roulais en ville avec ma voiture. Devant moi, un « conducteur du dimanche » s'est arrêté brusquement à un « feu » qui venait de passer au jaune. Persuadé qu'il allait poursuivre sa route — il en avait amplement le temps, et moi aussi — j'ai accéléré et l'ai évidemment embouti. L'assurance m'a donné tort. Je reconnais qu'une partie de la responsabilité m'incombe, mais le conducteur qui me précédait est aussi fautif à mon avis. Qu'en pensez-vous ?

Le feu jaune succédant au feu vert signifie que le conducteur doit s'arrêter s'il peut encore le faire avant l'intersection. C'est donc bien ce qu'a fait votre « conducteur du dimanche », et il avait raison de le faire, car il ne devait pas passer alors que le feu était déjà au jaune.

Quant à vous, hélas, vous aviez tort, et doublement : votre intention de passer au jaune était contraire à la loi ; vous deviez observer, à l'égard du véhicule qui vous précédait, une distance suffisante pour vous arrêter avant de le heurter.

Votre assurance, malheureusement pour vous, a raison.



— Oui, la ceinture de sécurité m'a sauvé la vie... (Dessin de Sabatès)



Aimer

Quand on a 30 ans, qu'on a un foyer, un mari, des enfants, et qu'on fait une chute de cheval, et qu'on se voit condamnée à ne plus pouvoir bouger jusqu'à la fin de ses jours, c'est alors, surtout, qu'on aurait besoin d'être aimée.

Eh bien, qu'a fait le mari de cette femme-là ? Il l'a froidement abandonnée, comme on abandonne une chose devenue inutilisable, encombrante.

Elle espérait qu'il lui dirait : « Tu n'as plus grand-chose dans la vie. Pourtant si... tu as ce qu'il y a de meilleur au monde : mon amour. » Au lieu de cela, il lui a dit : « Cela faisait trois ans, déjà, que j'avais cessé de t'aimer. »

C'est un cas. Il y en a tant d'autres qui lui ressemblent. Il y en a tant d'autres aussi — et heureusement — qui sont exactement le contraire.

Celui de cet homme dont la femme a presque perdu la raison lors de la naissance de leur second enfant. Lui, depuis ce temps-là, il n'a cessé de lui rendre visite à chaque jour que Dieu fait, élevant tout seul ses deux enfants. L'amour, c'est comme la monnaie dont on parle tant ces temps-ci : ça tient parfois solidement, même que ça peut se réévaluer avec le temps. Mais ça peut aussi flotter jusqu'à n'être plus que papier sans valeur.

Il y a des livres sur l'amour, en nombre incommensurable, avec toutes les photos qu'on veut.

Seulement, les livres, ça n'est que la théorie, utile sans doute, mais insuffisante.

Ce qui compte, c'est la vie. Et pour savoir ce qu'est l'amour, mieux vaut regarder ceux qui s'aiment. Ceux qui s'aiment d'amour vrai. Et les autres pour lesquels l'amour n'est guère plus qu'un mot.

Parmi tous les exemples dont on peut s'inspirer, il en est un pourtant qui est irremplaçable, unique : celui d'un homme venu de Dieu, pour nous aimer tous à la manière de Dieu et qui demeure présent à chacune de nos vies, justement pour cela : pour réévaluer notre pouvoir d'aimer.

Abbé Georges Juvet